



**Pyrénées Audoises**

Centre Intercommunal d'Action Sociale

**EXTRAIT**  
**Du Registre des délibérations du Conseil d'Administration**

Délibération CIAS 2022-05

**OBJET : VOTE DU TARIF HORAIRE DES INTERVENTIONS A DOMICILE**

L'An deux mille vingt deux, le vingt-neuf du mois de mars à 14 h, le Conseil d'Administration du CIAS des Pyrénées Audoises s'est réuni à QUILLAN, 1, Avenue François Mitterrand, suite à la convocation faite le 22 mars 2021 par Monsieur le Président.

**Etaient présents :**

Huguette DUBOIS, Francis SAVY, Vincent MAYNIE, Mohammed EL HABCHI, Paul COEFFARD, Isabelle SZYMANSKI, Ginette JAMMES, Martine DAFFOS, Rose-Marie MANAUD, Alain RENON, Martine BENASSIS

**Excusés :** Eric COUE, Marielle PASTOU, Geneviève COMTE, Jacques GALY, Séverine CALDERON, Françoise TOURNAIRE

Secrétaire de séance : Martine DAFFOS

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

**VU** l'arrêté départemental du 11 Mars 2022 fixant le tarif horaire pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile à 22, 54 € à compter du 1er Avril avec « effet rebond » au 1er Janvier 2022,

**VU** la situation budgétaire déficitaire du service en 2021,

**CONSIDERANT** que nous allons continuer à valoriser ce métier en instaurant des mesures permettant une meilleure attractivité,



# Pyrénées Audoises

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Conseil,

Après en avoir délibéré a décidé à la majorité avec 9 membres pour et 2 abstentions,

- De voter un tarif horaire à 22, 54 € pour les heures semaine et 33, 81 € pour les week-ends et jours Fériés à partir du 1er Avril 2022

Ainsi délibéré, à QUILLAN, le 29 mars 2022

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,  
le 01.04.22  
Le Président certifie qu'un extrait de  
la présente délibération  
a été affiché conformément à la loi,  
le 01.04.22*



Le Président